

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 021 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

### **OBJET : Avenant convention T.E.P.C.V.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée depuis plusieurs dans le cadre de la transition énergétique et notamment le programme d'actions envisagées au titre du dossier déposé auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de la reconnaissance de l'intercommunalité en tant que territoire à énergie positive pour la transition énergétique.

Monsieur le Président rappelle les différentes actions qui ont conduit à cette reconnaissance et qui ont donné lieu à la signature d'une convention de financement avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Monsieur le Président précise ensuite les modifications intervenues au titre de l'action rénovation de l'éclairage public avec l'intégration de travaux de rénovation sur le réseau communal de Bapaume venant modifier le montant initial de cette opération ainsi qu'au titre de l'action « zéro phyto » pour laquelle l'intercommunalité a décidé de modifier le nombre de matériels à mettre en service (4 au lieu de 1).

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de retracer dans un avenant ces différentes modifications permettant de pouvoir justifier de l'utilisation des fonds ministériels. Il donne lecture de l'avenant à la convention initiale tenant compte des nouveaux éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver les modifications apportées aux opérations de rénovation de l'éclairage public et de désherbage thermique des espaces publics ;
- d'approuver les modifications apportées à la convention TEPCV au titre de l'avenant n° 1 ;
- d'annexer à la présente délibération le tableau récapitulatif modifié des actions reprises au titre de la convention initiale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme modifié.

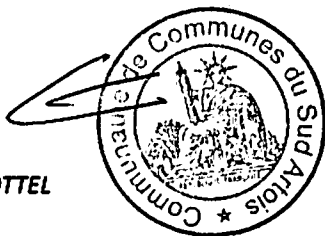
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

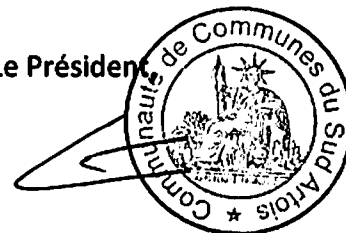
*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 mars 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 mars 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

